

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE LIEVIN
COMMUNE DE VIMY

CONSEIL MUNICIPAL – DELIBÉRATION N°6

SEANCE DU 7 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Christian PRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du trente et un, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian PRIMONT, Sylvie LANCRY, Julien WOJCIESZAK, Annie POEYDOMENGE, Philippe HEROGUELLE, Agnès LEVANT, René HAUTECOEUR, Franck LODER, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Joël BECOURT, Anne DARRAS, Jean-Pierre SANSON, Virginie BRUNEL, Jean-Marie VERWAERDE, Elodie VANEECKE, Jérémy COCHET, Catherine VANLERBERGHE, Philippe DEBAS, Daneille BRAY, Roger LEMOINE, Hélène KAPUSCIK, Evelyne NACHEL, Pascale FONTAINE, Pierre CATTOEN.

Absents excusés : Françoise LOUVEAU, Laurent DEBLOCK, Michel GLACHET.

Jérémy COCHET est désigné secrétaire de séance.

Objet : **Création des commissions municipales permanentes, fixation de leur nombre, de leur composition et des thématiques traitées - Création d'une commission mixte**

Le Conseil municipal de Vimy, réuni en séance publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment l'article L.2121-22 relatif aux commissions municipales (création, convocation par le maire, désignation d'un rapporteur), ainsi que l'exigence de représentation proportionnelle dans les communes de plus de 1 000 habitants

Considérant que la jurisprudence a précisé que cette représentation proportionnelle doit garantir l'expression pluraliste de chaque tendance du conseil, sans exiger une stricte arithmétique, mais en veillant, autant que possible, à ce que chaque tendance dispose d'au moins un représentant dans chaque commission (CE, 26 septembre 2012, Commune de Martigues, n° 345568 ; CE, 20 novembre 2013, Commune de Savigny-sur-Orge, n° 353890) ;

Vu les fiches et guides préfectoraux rappelant :

- L'obligation de proportionnelle >1 000 hab
- La limitation de la composition aux seuls conseillers municipaux
- La possibilité de visioconférence des commissions si prévue par le règlement intérieur (art. L.2121-22-1 A) ;

Vu l'article L.2121-29 du CGCT (le conseil municipal règle, par ses délibérations, les affaires de la commune)

Considérant l'organisation municipale souhaitée et les thématiques de travail arrêtées, ainsi que la nécessité d'un outil transversal permettant, le cas échéant, de traiter des dossiers multithématiques (commission mixte)

Il est proposé la création des commissions suivantes :

- **Commission Municipale Permanente 1 (CMP 1) : Pilotage municipal, finances, ressources humaines et organisation de la collectivité**

Champs : stratégie municipale, finances locales, Ressources Humaines, organisation générale.

Rapporteur : Sylvie Lancry

	Nom	Prénom
1	LANCRY	SYLVIE
2	DEBAS	PHILIPPE
3	LEVANT	AGNES
4	DEBLOCK	LAURENT
5	WOJCIESZAK	JULIEN
6	NACHEL	EVELYNE
7	CATTOEN	PIERRE

➤ **Commission Municipale Permanente 2 : (CMP 2) Transitions et planifications :**

Champs : Énergie, déchets, biodiversité, alimentation, mobilité, numérique et innovation sociétale

Rapporteur : Julien Wojcieszak

	Nom	Prénom
1	WOJCIESZAK	JULIEN
2	LOUVEAU	FRANCOISE
3	SANSON	JEAN-PIERRE
4	BRUNEL	VIRGINIE
5	HAUTECOEUR	RENE
6	BECOURT	JOEL
7	NACHEL	EVELYNE
8	GLACHET	MICHEL

➤ **Commission Municipale Permanente 3 (CMP 3) : Solidarités, logement et action sociale**

Champs : action sociale, logement, accès aux droits, politique senior.

Rapporteur : Annie Poyedomenge

	Nom	Prénom
1	POEYDOMENGE	ANNIE
2	DARRAS	ANNE
3	VANEECKE	ELODIE
4	BRAY	DANIELLE
5	VANLERBERGHE	CATHERINE
6	CLEMENCEAU	MARIE-PASCALE
7	NACHEL	EVELYNE
8	FONTAINE	PASCALE

➤ **Commission Municipale Permanente 4 : (CMP 4) Culture, vie associative, fêtes et cérémonies**

Champs : culture ; associations, animations, commémorations, cérémonies patriotiques.

Rapporteur : Philippe Héroguelle

	Nom	Prénom
1	HEROGUELLE	PHILIPPE
2	SANSON	JEAN-PIERRE
3	LEMOINE	ROGER
4	KAPUSCIK	HELENE
5	LOUVEAU	FRANCOISE
6	NACHEL	EVELYNE
7	FONTAINE	PASCALE

➤ **Commission Municipale Permanente 5 (CMP 5) - Développement économique, attractivité, commerces et emplois**

Champs : développement économique, commerce, emploi, innovation, tourisme

Rapporteur : Agnès Levant

	Nom	Prénom
1	LEVANT	AGNES
2	VERWAERDE	JEAN-MARIE
3	LANCRY	SYLVIE
4	COCHET	JEREMY
5	HAUTECOEUR	RENE
6	NACHEL	EVELYNE
7	GLACHET	MICHEL

➤ **Commission Municipale Permanente 6 (CMP 6) Cadre de vie, travaux, patrimoine et tranquillité publique**

Champs : travaux, patrimoine bâti, cadre de vie, prévention et sécurité, urbanisme, aménagement foncier.

Rapporteur : René Hautecoeur

	Nom	Prénom
1	HAUTECOEUR	RENE
2	SANSON	JEAN-PIERRE
3	BECOURT	JOËL
4	HEROUELLE	PHILIPPE
5	WOJCIESZAK	JULIEN
6	LEVANT	AGNES
7	NACHEL	EVELYNE
8	GLACHET	MICHEL

➤ **Commission Municipale Permanente 7 (CMP 7) Éducation, enfance, jeunesse, petite enfance et santé**

Champs : politique éducative, petite enfance, enfance, jeunesse, périscolaire, prévention santé

Rapporteur : Françoise Louveau

	Nom	Prénom
1	LOUVEAU	FRANCOISE
2	CLEMENCEAU	MARIE-PASCALE
3	DARRAS	ANNE
4	KAPUSCIK	HELENE
5	BRUNEL	VIRGINIE
6	POEYDOMENGE	ANNIE
7	VANEECKE	ELODIE
8	NACHEL	EVELYNE
9	FONTAINE	PASCALE

➤ **Commission Municipale Permanente 8 (CMP 8) Sport et bien-être**

Champs : sport, relations avec les clubs, sport pour tous (services municipaux, écoles, habitants).

Rapporteur : Franck Loder

	Nom	Prénom
1	LODER	FRANCK
2	BRAY	DANIELLE
3	HAUTECOEUR	RENE
4	LEMOINE	ROGER
5	SANSON	JEAN-PIERRE
6	NACHEL	EVELYNE
7	CATTOEN	PIERRE

Commission Municipale Permanente mixte (CMPM)

Il est créé une Commission mixte destinée à traiter, de manière transversale, des sujets qui justifient un examen commun (dossiers multithématiques, urgence, ordre du jour trop restreint pour réunir l'ensemble des commissions séparément, ou saisine du maire).

Composition : tous les rapporteurs des commissions permanentes + 2 élus de la minorité municipale.

	Nom	Prénom
1	LANCRY	SYLVIE
2	WOJCIESZAK	JULIEN
3	POEYDOMENGE	ANNIE
4	HEROGUELLE	PHILIPPE
5	LEVANT	AGNES
6	HAUTECOEUR	RENE
7	LOUVEAU	FRANCOISE
8	LODER	FRANCK
9	NACHEL	EVELYNE
10	CATTOEN	PIERRE

A cet effet le Conseil municipal décide :

- La création de huit (8) commissions municipales permanentes thématiques, ainsi qu'une commission mixte à caractère transversal, conformément aux dispositions de l'article L.2121-22 du CGCT.
- Que la composition de chaque commission respecte le principe de la représentation proportionnelle des tendances du conseil, afin d'assurer leur expression pluraliste.
- De fixer le nombre de représentants de la manière suivante :
 - CMP1 : 7 (5+2)
 - CMP2 : 8 (6+2)
 - CMP3 : 8 (6+2)
 - CMP4 : 7 (5+2)
 - CMP5 : 7 (5+2)
 - CMP6 : 8 (6+2)
 - CMP7 : 9 (7+2)
 - CMP8 : 7 (5+2)

- De ne pas nommer les membres de chaque commission au scrutin secret mais de soumettre au vote les propositions formulées.
- De soumettre au vote les rapporteurs de chaque commission préalablement nommée
- Que les commissions soient des instances d'étude et d'avis. Elles n'ont pas de pouvoir décisionnel et préparent les délibérations soumises au conseil. Les personnes extérieures peuvent être entendues ponctuellement à titre d'information, sans voix délibérative.
- Que les commissions peuvent se réunir en visioconférence dans les conditions fixées par le règlement intérieur, conformément à l'art. L.2121-22-1 A.

Pour à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire



Christian SPRIMAUT